



# La grille tarifaire 2023 des prestations de l'ASTBTP 13

## Prestations comprises dans la cotisation

### Montant de la cotisation

La loi du 2 août 2021 souligne que les services obligatoires proposés par les Services de Prévention et de Santé au Travail, font l'objet d'une cotisation proportionnelle au nombre de travailleurs suivis comptant chacun pour une unité (cotisation per capita).

### Le montant de la cotisation est fixé à 145 € HT par salarié.

Le montant forfaitaire des Visites d'Information et de Prévention Initiales ou des Visites Médicales d'Aptitude Initiales est fixé à 145 € HT pour l'embauche d'un nouveau salarié entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 septembre et à 80 € HT pour une embauche entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre de l'année en cours.

La cotisation couvre, sauf cas particuliers liés à la nature du risque ou à l'activité de l'entreprise, la prestation Prévention et Santé Travail délivrée par l'équipe pluridisciplinaire correspondant à la contrepartie mutualisée à l'adhésion. Cette prestation comprend des actions en milieu de travail, le suivi individuel de l'état de santé de vos salariés, des rapports, études et travaux de recherche.

## Prestations hors cotisation

Cette cotisation ne couvre pas la surveillance de certains risques professionnels spéciaux. Ces prestations font l'objet d'une facturation complémentaire.

### Adhérents payant la cotisation

Forfait VIPI / VMIAI* entre le 1/01 et le 30/09	145 € HT
Forfait VIPI / VMIAI* entre le 1/10 et le 31/12	80 € HT
Forfait Première visite Rayonnements ionisants	219 € HT
Forfait Rayonnements ionisants simple	89 € HT
Forfait Rayonnements ionisants complet	219 € HT
Forfait Site Pétrochimique	68 € HT
Forfait Chantier en site pollué	148 € HT
Forfait Amiante / CMR pulmonaire	42 € HT
Forfait Plomb	32 € HT
Forfait Travailleur Expatrié	158 € HT
Forfait Hyperbarie simple	214 € HT
Forfait Hyperbarie complet	319 € HT
Forfait vaccination Leptospirose	68 € HT
Forfait vaccination Hépatite A	58 € HT

### Adhérents payant à l'acte

Suivi Individuel Général ou Suivi Individuel Adapté	145 € HT
Suivi Individuel Renforcé	145 € HT
Suivi Individuel Renforcé / Site Pétrochimique	173 € HT
Suivi Individuel Renforcé / Chantier en site pollué	250 € HT
Suivi Individuel Renforcé / Amiante / CMR pulmonaire	160 € HT
Suivi Individuel Renforcé / Plomb	180 € HT
Suivi Individuel Renforcé / Travailleur Expatrié	189 € HT
Suivi Individuel Renforcé / Hyperbarie simple	362 € HT
Suivi Individuel Renforcé / Hyperbarie complet	467 € HT
Forfait Première visite Rayonnements ionisants	326 € HT
Forfait Rayonnements ionisants simple	194 € HT
Forfait Rayonnements ionisants complet	326 € HT
SIG / SIA / SIR * Intérimaire	125 € HT
Forfait Rayonnements ionisants Intérimaire	247 € HT

Ces tarifs concernent les entreprises de travail temporaire, les entreprises étrangères, les travailleurs éloignés, les entreprises intervenant dans les Installations Nucléaires de Base (INB).

